

Berne, le 4 juillet 2018 / Communiqué

**Mesures d’accompagnement: le Conseil fédéral fait un pas dans la bonne direction**

**Le Conseil fédéral a réaffirmé aujourd'hui les mesures d'accompagnement en tant que lignes rouges dans les négociations en vue d'un accord-cadre institutionnel avec l'UE. Suite aux récents signaux alarmants du département du conseiller fédéral Ignazio Cassis, cette décision est un retour à la raison. Pour Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et des travailleuses, la libre circulation des personnes sans ou avec des mesures d'accompagnement atténuées est inconcevable.**

Une petite économie ouverte et orientée vers l'exportation comme celle de la Suisse dépend de relations régulières avec ses principaux partenaires commerciaux. Travail.Suisse est consciente de la grande importance économique des accords bilatéraux avec l'Union européenne et les a toujours soutenus dans le passé. Mais il est également clair que pour une organisation faîtière de travailleurs, l'acceptation de la libre circulation des personnes et de la concurrence sans restriction qui en découle pour les travailleurs du pays ne va pas de soi. « La promesse politique de protection des salaires et des conditions de travail doit être respectée et ne peut être discutée », déclare Gabriel Fischer, responsable de la politique économique chez Travail.Suisse.

C'est pourquoi les mesures d'accompagnement prévues dans le mandat de négociation d'un accord-cadre institutionnel ont également été désignées comme une ligne rouge. La manière dont ces décisions politiques ont été remises en question ces dernières semaines par des représentants du Conseil fédéral a été très irritante. « En ce sens, réaffirmer les mesures d'accompagnement comme une ligne rouge est un pas vers une solution raisonnable », déclare M. Fischer.

Pour Travail.Suisse, cependant, il est clair qu'afin d'assurer la libre circulation des personnes avec l'UE à long terme, les mesures d'accompagnement pour une protection plus efficace des salaires et des conditions de travail ainsi qu’une répartition plus équitable des bénéfices engendrés par la libre circulation sont nécessaires.

Plus d‘informations

Gabriel Fischer, Responsable Politique économique de Travail.Suisse, Mobile: 076 412 30 53